

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 31 (1893)
Heft: 26

Artikel: La colonie vaudoise des Vignes-neuves, ou Premières vignes, au Kentucky
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-193697>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

SUISSE : un an . . .	4 fr. 50
six mois . . .	2 fr. 50
ETRANGER : un an . . .	7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteuro vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

LES ABONNEMENTS
datent du 1^{er} janvier, du
1^{er} avril, du 1^{er} juillet ou
du 1^{er} octobre.

L'avenir.

Une bonne leçon aux parents.

M. Francisque Sarcey, dont nous lisons toujours avec plaisir les intéressantes Causeries, en a publié une dans le *XIX^e Siècle*, au commencement de l'année dernière, dont quelques passages nous avaient vivement frappé

Classée dans nos papiers, elle retombe aujourd'hui sous nos yeux, et nous ne résistons pas au désir d'en détacher quelques fragments à l'intention de nos lecteurs.

« C'est une vérité qu'on ne devrait pas se lasser de répéter aux enfants de la bourgeoisie qui ont à cette heure de dix à quinze ans : ils arriveront dans un monde où il faudra que chacun travaille, où l'on ne pourra plus compter sur la fortune du père pour se croiser les bras et faire la fête. Il y aura bien encore par-ci par-là quelques milliardaires dont le capital sera si énorme qu'il suffira durant un demi-siècle à défrayer l'oisiveté des héritiers ; mais ce seront là de rares exceptions, et encore, je vous le dis tout bas, ces exceptions n'ont chance de durer que s'il n'y a pas de révolution sociale : j'entends par là de révolution à la façon de 1793.

» M. Ch. Richet a publié dans la *Revue rose*, une série d'articles, sous ce titre : *Dans cent ans*, où il examine ce que sera, en 1992, la société actuelle. Il montre que la dette publique ira croissant tous les jours, que l'Etat aura par conséquent besoin d'impôts de plus en plus lourds. Il regarde comme impossible que d'ici à vingt ans un impôt n'ait pas été établi sur le revenu ; et l'impôt sur le revenu, qui ne peut être que proportionnel et progressif, passera forcément sur les grandes accumulations de capitaux un terrible niveau égalitaire.

» Mais la richesse sera encore plus sûrement modifiée par la diminution progressive des revenus du capital.

» Il y a cinquante ans, un prêt à sept ou huit pour cent était normal, tandis qu'aujourd'hui un prêt à huit pour cent passe pour usuraire. Aujourd'hui, l'intérêt tend à être de trois à trois cinq pour cent.

» Dans cinquante ans, si les choses suivent la même marche, il ne sera plus que de deux cinq, et dans un siècle de un à un cinq. Avec un million de capital on aura dix mille livres de rente, et qu'est-ce qu'on fera, je vous prie, avec dix pauvres mille livres de rente ?

» Les objets de consommation alimentaire, les loyers, les vêtements, les fantaisies de luxe, tout ce qui s'achète, en un mot, a triplé de valeur en cette dernière moitié de siècle. Il s'ensuit qu'avec dix mille livres de rente on ne se procure qu'une somme de jouissances égale à celle que vous donnaient mille écus il y a soixante ou quatre-vingts ans. On aura donc, avec un million, trois mille francs de rente.

» Il faudra, pour être riche en vivant de ses rentes, posséder une fortune colossale, et cette fortune s'évanouira le jour où il faudra la partager entre plusieurs enfants.

» Ce sont les idées et les chiffres dont nous devrions, dans la bourgeoisie riche ou tout au moins à son aise, nourrir nos enfants. Il faudrait qu'ils grandissent avec cette conviction qu'ils n'auront de fortune que celle qu'ils gagneront par leur travail, que ce soit le travail des mains (qui sera sans doute réhabilité dans un demi-siècle), ou le travail de l'intelligence.

» Je me rappelle mon enfance. J'étais né d'une famille presque indigente. Mais comme je voyais mon père, quand on venait toucher une note, ouvrir le secrétaire et en tirer des pièces de cent sous, — le louis en ce temps-là était une rareté, — je m'imaginais qu'il y en avait là un réservoir inépuisable... Quand je demandais quelque chose dont j'avais envie à ma brave femme de mère :

— Nous n'avons pas d'argent, me disait-elle d'un ton triste.

— Il y en a dans le secrétaire, répondais-je.

» C'est, hélas ! ce que répondent encore nos enfants à cette heure. Ils ne croient pas à l'implacable nécessité qui leur incombera de gagner leur pain et celui de leur famille. Eux aussi ils se disent qu'il y a de l'argent dans le secrétaire, et ils croient qu'il y en aura toujours.

La différence, c'est que j'ai cru cela

jusqu'à dix ans, tandis qu'eux, ils le croient jusqu'à vingt, jusqu'à vingt-cinq. J'ai senti assez vite le prix de l'argent, parce qu'on n'avait pas le sou à la maison. Nos fils ne se doutent pas combien il est difficile à gagner, parce qu'ils le voient couler à travers les doigts. Ils mangent, comme disait un vieux proverbe de chez nous, leur pain blanc le premier. L'avenir se chargera de rectifier leurs idées sur la valeur du louis d'or.

« La démocratie monte, et avec la démocratie l'égalité des fortunes. Je prévois l'avènement d'un siècle où l'on ne s'amusera guère. Est-ce cette préoccupation qui rend nos jeunes gens si moroses ?... »

La colonie vaudoise des Vignes-neuves, ou Premières vignes, au Kentucky.

A l'occasion du départ de nombreux émigrants vaudois pour le Pécos, dans le courant de l'année dernière, nous avons rappelé, ainsi que plusieurs autres journaux, que déjà, dans les premières années de ce siècle, 17 personnes de Montreux et de Blonay partirent pour le Kentucky, ayant à leur tête Daniel Dufour, de Montreux, et qu'ils furent les premiers qui introduisirent dans cette contrée la culture de la vigne.

Si nous revenons aujourd'hui sur ce fait, c'est que nous en trouvons le récit dans les journaux de 1801 et de 1803, avec des détails très curieux sur le départ et l'établissement de ces colons, détails qui n'ont pas encore été reproduits et qu'on lira, sans doute, avec intérêt. Nous les publions textuellement :

Extrait du *Nouvelliste vaudois* de 1801 :

LAUSANNE, 27 janvier. Hier on a vu s'embarquer à Ouchy, pour passer à Genève, de là à Bordeaux et de Bordeaux en Amérique, grand nombre d'individus de tout âge et de tout sexe. Des familles entières ont ainsi réalisé toute leur fortune et vont établir une colonie au Kentucky, sous la direction du citoyen Daniel Dufour. La seule paroisse de Montreux, dont il est originaire, a fourni à ce citoyen 14 compagnes ou compagnons de fortune ou d'infortune.

Extrait du *Nouvelliste vaudois* de 1803 :

LAUSANNE, 24 janvier. La colonie des *Vignes-neuves*, établie dans le Kentucky, Amérique septentrionale, a été, comme on sait, fondée en grande partie par des habitants du Pays-de-Vaud et surtout du district de Vevey, qui s'y sont rendus dès les premières années de notre révolution.

Cette colonie a si bien réussi, que même diverses personnes distinguées, paraissent assez disposées à se rendre dans cette paisible contrée. Déjà le citoyen Dufour, de Montreux, qui est parti des premiers avec plusieurs agriculteurs de sa commune, et qui a emmené avec lui des sarments de vignes de son pays, a déjà obtenu trois chars de vin excellent. On lui en a, dit-on, offert 200 liv. sterl. par char. Ce sont les premières vignes qui aient bien réussi dans les Etats-Unis d'Amérique. Chacun est curieux d'en goûter.

LAUSANNE, 28 janvier. En 1796, le citoyen Jean-Jaques Dufour, de Montreux, partit pour l'Amérique septentrionale, avec M. Tiller, de Berne, en laissant dans son village sa femme et un fils qui est encore jeune. Il était connu pour un très bon agriculteur. Malgré qu'il soit manchot, il travaillait avec beaucoup d'adresse et d'activité. Etant arrivé à Philadelphie, il fit un voyage dans le Kentucky, pays inculte, situé sur les bords du fleuve Ohio, à l'extrême frontière des Etats-Unis d'Amérique. Il y remarqua beaucoup de vignes sauvages, ce qui lui donna l'idée que la vigne y réussirait fort bien si on la cultivait comme en Suisse, et il forma le projet d'en introduire. Il se procura des sarments des treilles qui existent à Philadelphie, mais ce plan n'était pas des meilleurs.

Il écrivit à ses parents qui, il y a sept ou huit années, lui envoyèrent une provision de sarments choisis dans les vignes de Montreux. Ces sarments souffrirent beaucoup dans le transport, mais ceux qui purent réussir lui donnèrent des grandes espérances.

Cependant il désirait avoir des gens de son pays, et il écrivit en conséquence à son frère Daniel Dufour. Celui-ci engagea plusieurs personnes, et même des familles entières de son district, à partir avec lui pour l'Amérique. Après avoir vendu tout ce qu'ils possédaient, ils se sont mis en route dans les derniers jours de janvier 1801, comme le *Nouvelliste vaudois* l'annonça à cette époque.

Arrivés à Bordeaux, ils s'embarquèrent, et après une traversée assez heureuse, ils abordèrent en Amérique, d'où ils se mirent d'abord en route pour les bords du fleuve Ohio, et renforçèrent la colonie des *Vignes-neuves* qui, depuis lors, semble promettre de très heureux succès. Les premières plantations commencent déjà à produire. La grande quantité de sarments apportés par le citoyen Daniel Dufour donnent les meilleures espérances, et tous les habitants de la colonie sont très unis entre eux.

Malgré toutes ces bonnes nouvelles, il ne paraît point que la femme du citoyen Jean-Jaques Dufour se dispose à aller encore joindre son mari.

On voit donc par ce qui précède qu'il n'est pas exact de fixer à l'année 1801, comme on l'a fait plusieurs fois, la fondation de la colonie vaudoise au Ken-

tucky. Jean-Jaques Dufour partit pour l'Amérique déjà en 1796. Dès son arrivée, il employa près de deux ans à parcourir le pays pour chercher une contrée propre à la culture de la vigne, son but principal, et ce fut en 1798 qu'il acquit et défricha un terrain boisé sur les bords du Kentucky, terrain qui prit et conserva le nom de *Vignes-neuves* ou *Premières vignes*.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, ce ne fut qu'en 1801 que son frère, Daniel Dufour, alla le rejoindre, accompagné de plusieurs compatriotes.

Lè crocodiés et lè borès.

Lè dzeins bin éduquâ traovont soveint que cllião que n'ont pas atant recordâ què leu sont dâi bêtés, po cein que ne sâvont pas dâi z'afférès qu'on n'a pas lo lizi d'apreindrè quand on passè son temps avoué la bessa, la faulk à bin la patta d'ése, na pas lo passâ à recordâ dein lè lâivro. Mâ tot parâi, dâi iadzo que y'a, cllião que sont soi-disant dâi bêtés traovont lè z'autre dâi rudo taborniò.

Tsacon sâ cein que l'est qu'on crocodile, cllião metcheintès bêtés, pî què lè serpeints, que vivont dein lè riò dâi pâys sauvadzo, et que vo z'agaffont tot cru s'on sè laissè accrotssi. L'est veré que l'ont dâi rudès gâolès. S'on ein a pas vu dâi z'ein viâ, tot lo mondo ein a vu ein potré dein dâi lâivro, que y'ein a mémameint dâi iadzo su lè palettès iô lè petits z'einfants recordont l'A B C.

Y'a on part d'ans, lè papâi avion marquâ qu'on ein avâi vus dein on gros riò, pè lè z'Allemagnès, qu'on desâi que lè dzeins dè per lè aviont na fringâla dâo tonaire, et on ne savâi pas dein stu mondo dè iô cllião pouetès bêtés saillesont.

Onna né que lo menistrè soupâvè tsi lo syndiquo, iô la Françoise à Mottu étai ein servîco, parlâvont justameint de cein, et lo syndiquo fâ à menistrè :

— Avez-vous lu dans les journaux, monsieur le pasteur, qu'il y a des crocodilles dans l'Elbe, près de Hambourg ?

— Oui, j'ai lu, repond lo menistrè ; mais je crois bien que ces crocodiles sont des canards.

Adon la Françoise, qu'oût cein, ein apporteint lo ruti su la trablia, retracè à la cousena ein recafeint coumeint onna foulâ, et dit à la vilhie Gritton qu'êtâi vegnâite s'aïdi à férè lo fricot :

— Ai-vo où ?

— Na ; que lâi a-te ?

— Oh câisi-vo ! ne créyé pas lo menistrè asse taborniò què cein.

— Eh porquè dites-vo cein ?

— Ye crâi que lè crocodilles sont dâi borès ! Faut-te étrè dadou !

Venez manger la soupe avec moi.

La soupe est le premier mets qui s'offre à la vue des convives qui viennent de s'attabler ; c'est celui qui frappe leur odorat et leur goût ; c'est l'avant-garde culinaire, le ballon d'essai du marmiton, l'aurore du festin.

La soupe domine le centre, d'où ses émanations bienveillantes se répandent en tous sens et rayonnent dans les narines écarquillées de l'épicurien. La soupe est la cocarde du dîner ; elle annonce l'état pécuniaire de l'amphitron ; c'est l'enseigne du savoir-faire de ses gens ; aussi cette partie d'un repas ne saurait jamais être trop soignée. Une soupe bien conditionnée prédispose avantageusement les convives ; d'ailleurs le palais, vierge de sensations, déguste avec finesse le premier aliment qui lui est soumis.

La soupe est le portail d'un bel édifice où l'on entre ; elle ouvre l'appétit sans l'apaiser, aussi excellente par le goût qu'on y trouve que par la perspective savoureuse qu'elle fait entrevoir. C'est un voile diaphane, au travers duquel l'imagination du gourmand aperçoit confusément une série de jouissances : c'est le premier jalon d'une route charmante, qui traverse deux ou trois services pour arriver au dessert, route où l'on marche du pas qu'on veut, et dans laquelle on ne *verse* qu'alors que l'on veut boire.

Qui ne sait que les anciens patriarches, moins raffinés que nous dans leur cuisine, mettaient un prix immense à une bonne soupe ? au point qu'Esaü trouva son droit d'ainesse contre un potage aux lentilles.

La soupe est toujours, dans les grands repas, accompagnée de la prudence, de la décence et du silence même des convives ; c'est le moment où chacun observe son voisin, avant de se livrer à lui. Le premier besoin de l'appétit à satisfaire lutte avec la démangeaison de parler ; à coup sûr, ce n'est pas de la soupe qu'Horace aurait dit : « *Elle délie la langue* ; » au contraire, elle l'enchaîne ; elle n'enfante ni les aigres propos, ni les disputes ; rarement même elle en est le témoin ; les gravelures, les contes joyeux, sont en arrière de ce premier plan du festin ; son règne respire donc le calme, la réserve et la paix. Aussi lorsqu'on invite quelqu'un à sa table, pour lui donner une idée favorable de sa moralité, on lui dit de suite : *Venez manger la soupe avec moi, tel jour* ; on ne dit pas : *Venez manger mon rôti, ma riande, mon légume* ; c'est la soupe qu'on met en avant, parce que, je le répète, ce mot n'éveille aucune idée de désordre, d'effervescence, d'inconduite, mais, au contraire, celle de la tranquillité et de la convenance. Cela est si vrai, qu'on dit encore dormir comme une soupe, et